

**Secrétaire élue :** Angélique GONIN-CHARTIER

**Présents :** René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Henri BURNICHON, André DAMAIS, Jean-François TEIL, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Jean-Pierre HERRADA, Sandrine DEVEAUX, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia PIVOT, Romain COLLIER, Patricia BALMONT

**Absents :** Lydie AUGAY (pouvoir à Corinne GELIN), Jean-Marc GUILLOT (pouvoir à Thierry THOLIN), Aurélie LEDIEU (pouvoir à Angélique GONIN-CHARTIER), Alexis DEBORD (pouvoir à Nathalie CHANFRAY), Rémi LABROSSE, Emmanuel MAETZ (pouvoir à Peggy ROUGE-PIPEREAU), Dimitri GIRARD (pouvoir à Romain COLLIER)

M le Maire présente au Conseil municipal les agents renouvellement recrutés au sein de la commune : Dr Elise SICARD (médecin au Centre Municipal de Santé) et Maxence DEPIERRE (agent technique polyvalent).

**01- Désignation du secrétaire de séance**

Le Conseil municipal désigne Angélique GONIN-CHARTIER comme secrétaire de séance. *Adopté à l'unanimité*

**02- Approbation du PV de la séance du 28/03/2023**

Le conseil municipal approuve le PV de la séance 28/03/2023.

*Adopté par 20 et 6 abstentions (M Daniel DUMONTET, Mme Pascale CERNICCHIARO, Mme Patricia PIVOT, M Romain COLLIER ayant un pouvoir, Mme Patricia BALMONT)*

**03- Exercice des pouvoirs délégués du Maire – compte-rendu**

Par délibérations du 26 mai 2020 et du 6 juillet 2021, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, en vertu des articles L2122-22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), un certain nombre de ses compétences. Selon les termes des articles précités du C.G.C.T., Monsieur le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal des décisions qui ont été prises en application de cette délégation.

**Urbanisme :** Dépôt d'une déclaration préalable de travaux concernant la réfection de la toiture du Centre Technique Municipal, rue Saint Paul, le 29/03/2023

**Justice honoraires :** Désignation d'un avocat dans le cadre du recours déposé par la société MBD contre l'arrêté de permis de construire délivré le 19/01/2023 à la société CAPEST pour un montant de 3 000.00€ HT

**Concessions cimetièrre :**

**Cimetière n°1 :** 03/05/2023 : nouvelle concession n°163, 6 m<sup>2</sup>, 30 ans

**Cimetière n°3 :** 27/04/2023 : renouvellement concession n°109, 3 m<sup>2</sup>, 30 ans

03/05/2023 : renouvellement concession n°58, 3 m<sup>2</sup>, 15 ans

**Cimetière n°4 :** 27/04/2023 : nouvelle concession n°300, 3 m<sup>2</sup>, 30 ans

03/05/2023 : nouvelle concession n°233, 5 m<sup>2</sup>, 30 ans

**Cavurne :** 03/04/2023 : nouvelle concession n°16, 30 ans

**Columbarium :** 27/04/2023 : nouvelle concession n°16, 15 ans

**Renonciations au droit de préemption urbain :**

⇒ Vente bâti sur terrain propre, route de Saint Claude Huissel, renonciation au DPU le 29/03/2023

⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue des fontaines, renonciation au DPU le 29/03/2023

⇒ Vente bâti sur terrain propre, route de Machézal, renonciation au DPU le 29/03/2023

⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue de l'Hôtel de Ville, renonciation au DPU le 04/04/2023

⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue du Nord, renonciation au DPU le 27/04/2023

⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue des fontaines, renonciation au DPU le 12/05/2023

⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue du 11 novembre, renonciation au DPU le 12/05/2023

⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Thimonnier, renonciation au DPU le 12/05/2023

**Engagement de dépenses :**

**Remplacement fenêtres de toit, école le Petit Prince, POCACHARD :**

Montant : 1 893.00 € HT 2 082.30 € TTC

**Réparation barrière et trottoir suite à un sinistre, maison de la musique, EIFFAGE :**

Montant : 4 065.00 € HT 4 878.00 € TTC

**Réfection trottoir, route de Cublize, EIFFAGE :**

Montant : 1 344.00 € HT 1 612.80 € TTC

**Feu d'artifice du 13 juillet, fête, France FEUX :**

Montant : 1 833.33 € HT 2 200.00 € TTC

**Installation climatisation, centre municipal de santé, GMA ENERGIES :**

Montant : 29 872.56 € HT 35 847.07 € TTC

**Déploiement de la caméra vidéoprotection, piscine et stade Malatray, SERFIM TIC :**

Montant : 5 000.00 € HT 6 000.00 € TTC

M THOLIN informe que le jugement concernant la piscine sera rendu le 01/06/2023.

**Etude de sécurisation de l'accès des bâtiments, bâtiments communaux, LB CONSEIL :**

Montant : 4 450.00 € HT 5 340.00 € TTC

**Extension réseau électrique, voirie – avenue de la gare, ENEDIS :**

Montant : 13 148.04 € HT 15 777.65 € TTC

**Acquisition guirlande lumineuse pour illumination voirie, BLACHERE illumination :**

Montant : 2 490.70 € HT 2988.84 € TTC

**Attribution du lot 2 (remplacement de la toiture) du marché de travaux portant sur la réfection de la toiture du Centre Technique Municipal à l'entreprise ROCHE pour un montant de 76 333.87€ HT (subdélégation à E. Lacroix) :**

Technique : 60 % et prix : 40%

**Conclusion d'un contrat avec l'équipe spéciale des sapeurs-pompiers du Rhône et de la Métropole de LYON – représentation de gymnastique 14/10/2023 pour l'inauguration du gymnase pour un montant de 1 000.00€**

**Baux :**

**Convention de mise à disposition d'installations sportives – Parc des sports H.MALATRAY Stade Amplepuisien**  
Durée 1 an reconductible dans la limite de 12 ans

**Conclusion d'un contrat de location à titre temporaire en vue d'une sous-location « urgence » avec l'OPAC du Rhône suite à un arrêté de mise en sécurité – 23 rue Auguste Villy pour une durée de 3 mois du 27/03/2023 au 27/06/2023**

**Convention de mise à disposition de la salle des mariages AFPA Agence Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes – ateliers « bienvenue à la retraite » CARSAT**

**Assurances (subdélégation à E. Lacroix) :**

Avenant au contrat multirisques, ALLIANZ - ajout du site GERFLOR

Assurance logement urgence (rue du 11 Novembre), ALLIANZ

Assurance logement urgence (rue du 11 Novembre), ALLIANZ

Assurance logement urgence (rue Eugène Déchelette), ALLIANZ

Assurance logement urgence (rue Eugène Déchelette), ALLIANZ

**Demandes de subvention :**

Financier	Dispositif	projet	Montant sollicité	Montant du projet
ETAT	FONDS VERT Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux	Rénovation des locaux de La Poste	26 000.00 €	87 000.00€ HT
DEPARTEMENT DU RHONE	Appel à projet numérique ou culturel	Représentations 2023	935.51 €	1 871.01€ TTC

*Le Conseil municipal prend acte du compte-rendu de délégations.*

**04- Personnel communal – modification du tableau des effectifs**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les modifications ci-après du tableau des effectifs : création d'un emploi **d'assistant administratif** à temps non complet de 17h30 hebdomadaire éligible aux grades du cadres d'emplois d'adjoint administratif ou rédacteur. Cet emploi pourra être pourvu par un contractuel et notamment sur le fondement de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

**05- Création de trois postes dans le cadre du recrutement de contrats uniques d'insertion – contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le recrutement :

- D'un CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi) pour les fonctions **d'agent technique polyvalent** à temps partiel à raison de 27h par semaine à compter du 01/05/2023 pour une durée de 6 mois reconductible sous réserve de la réglementation en vigueur
- D'un CAE pour les fonctions **d'agent de bibliothèque** à temps partiel à raison de 23h par semaine pour une durée de 6 ou 9 mois reconductible sous réserve de la réglementation en vigueur
- D'un CAE pour les fonctions **d'agent d'entretien d'hygiène et bâtiments divers** à temps partiel à raison de 20h par semaine à compter du 01/07/2023 pour une durée de 6 mois renouvelable sous réserve de la réglementation en vigueur.

Et décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**06- Convention financière entre la commune d'Amplepuis et la paroisse Saint Luc-Saint Michel dans le cadre de la rénovation de l'orgue municipal de l'église Saint Pothin d'Amplepuis**

Le Conseil municipal approuve les termes de la convention définissant les modalités de la participation financière de l'ensemble paroissal Saint Luc-Saint Michel qui s'engage à verser à la commune une participation d'un montant de 30 000 €.

M Henri BURNICHON informe que l'inauguration de l'orgue aura lieu le 17 septembre 2023 à 11h30 à l'église d'Amplepuis. Un concert aura également lieu l'après-midi du 1<sup>er</sup> octobre 2023. *Adopté à l'unanimité*

**07- ZAC de Coucy- Tranche VII – vente du lot n°18**

Le Conseil municipal approuve la vente du lot 18 de la tranche VII de la ZAC de Coucy pour un montant de 40 600€. *Adopté à l'unanimité*

**08- Convention relative au déplacement en souterrain des réseaux de communications électroniques**

Le Conseil municipal approuve la convention fixant les modalités techniques et financières de la réalisation des travaux (ZAC de Coucy) et autorise M le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout avenant ou document y afférent. *Adopté à l'unanimité*

**09- Projet de construction d'un gymnase – transfert de la subvention Massif Central de la COR à la commune d'Amplepuis – Avenant n°3**

Le Conseil municipal approuve le nouveau plan de financement de l'opération et son calendrier prévisionnel et mandate M le Maire pour signer les avenants ainsi que tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision. M Eric LACROIX dresse un bilan des financements demandés et obtenus dans le cadre du projet. *Adopté à l'unanimité*

**10- Attribution de subventions à la rénovation de l'habitat privé dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain (OPAH-RU)**

Le Conseil municipal approuve l'attribution de subventions communales dans le cadre de l'OPAH-RU pour un montant total de 7 416.97 €. *Adopté à l'unanimité*

**11- Affectation du résultat 2022 du budget principal – rectification**

Suite à observation de la DGFIP concernant l'affectation du résultat votée le 28 mars 2023, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2022 qui s'établit à 783 770,69 € comme suit :

c/1068 : 783 770.69 € (affectation à l'investissement)

c/ 002 : 0.00 € (report en fonctionnement)

*Adopté par 20 et 6 abstentions (M Daniel DUMONTET, Mme Pascale CERNICCHIARO, Mme Patricia PIVOT, M Romain COLLIER ayant un pouvoir, Mme Patricia BALMONT)*

**12- Décision modificative n°01/2023 – Budget principal**

Le Conseil municipal approuve la décision modificative relative au budget principal. *Adopté par 20 et 6 abstentions*  
*Adopté par 20 et 6 abstentions (M Daniel DUMONTET, Mme Pascale CERNICCHIARO, Mme Patricia PIVOT, M Romain COLLIER ayant un pouvoir, Mme Patricia BALMONT)*

### **13- Affectation du résultat 2022 budget annexe – ZAC de Coucy – rectification**

Suite à observation de la DGFIP concernant l'affectation du résultat votée le 28 mars 2023, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2022 qui s'établit à 420 424,97 € comme suit :

c/1068 : 132 080,95 € (affectation à l'investissement)

c/ 002 : 288 344,02 € (report en fonctionnement)

*Adopté par 20 et 6 abstentions (M Daniel DUMONTET, Mme Pascale CERNICCHIARO, Mme Patricia PIVOT, M Romain COLLIER ayant un pouvoir, Mme Patricia BALMONT)*

### **14- Décision modificative n°01/2023 – Budget annexe ZAC de Coucy**

Le Conseil municipal approuve la décision modificative. *Adopté par 20 et 6 abstentions Adopté par 20 et 6 abstentions (M Daniel DUMONTET, Mme Pascale CERNICCHIARO, Mme Patricia PIVOT, M Romain COLLIER ayant un pouvoir, Mme Patricia BALMONT)*

### **15- Subvention comité de jumelage**

Le conseil municipal approuve le versement au Comité de jumelage d'une subvention d'un montant de 500€, après présentation des justificatifs de voyage. *Adopté à l'unanimité*

### **16- Convention à titre gratuit d'hébergement d'urgence**

Le Conseil approuve les termes des conventions d'hébergement à titre gratuit à conclure avec M BONNEFOY Emmanuel, M BOUCHAOUR Mohamed, Mme CAPIERE Laetitia, M MESSEDAK Kamal et M BENTAHAR Seddik, le cas échéant, qui fixe les conditions de leur occupation et autorise M le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document y afférent. *Adopté à l'unanimité*

### **17- Subvention association solidarité femmes beaujolais**

Le Conseil municipal approuve le versement d'une subvention d'un montant de 200€ à l'association.

### **Question diverses :**

- M le Maire informe que le projet d'éoliennes sur les communes de St Cyr de Valorges, Joux et Machézal a été validé.
- Mme Peggy Rouge PIPEREAU dresse un bilan de l'activité de la médiathèque pour l'année 2022 qui est en progression continue depuis la crise sanitaire. Elle souligne le dynamisme de la structure et remercie la responsable ainsi que son équipe et les bénévoles pour tout le travail accompli qui permet la transmission de la culture et participe à l'éducation des enfants. M le Maire souligne l'importance de cette structure pour la commune et remercie le personnel qui s'implique beaucoup pour faire vivre la médiathèque.
- Lecture par Thierry THOLIN des manifestations à venir
- M Eric LACROIX informe qu'un point presse concernant les travaux du gymnase aura lieu le 20/06/2023 à 17h30
- M le Maire rappelle au Conseil municipal la signature du contrat de sécurité le 26/05/2023 à 17h
- M le Maire informe avoir signé avec les services préfectoraux un contrat dans lequel la commune s'engage à réaliser 20% de rendez-vous supplémentaires de cartes d'identité et de passeports. En contrepartie, l'Etat s'engage à verser une dotation de 4 000€. Il adresse ses remerciements aux services qui mettent tout en œuvre pour limiter les délais de rendez-vous.
- En réponse à Mme Patricia PIVOT faisant part du courrier reçu de la part du Président de l'interclasse concernant les toilettes, Place de l'Industrie pour les classes, M le Maire indique que les toilettes ont été nettoyés le samedi et le dimanche matin, ce qui ne se faisait pas les autres années. Elle déplore le fait que les hommes urinaient contre les barrières du site de la Halle Bernard GROSSELIN.
- En réponse à M Daniel DUMONTET faisant part du courrier de M DARMEZIN s'affligeant de travaux réalisés (tontes, élagage...) par certains habitants en dehors des plages horaires, M Le Maire explique qu'il est parfois compliqué de tondre sa pelouse dans les horaires autorisés, lorsque l'on a des horaires de travail décalés ou une météo capricieuse et invite les habitants à faire preuve de tolérance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

Le secrétaire de séance  
Angélique GONIN-CHARTIER



Le Maire  
René PONTET

